



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 16.10.2020

Publications supplémentaires: KABVS 16.10.2020

Numéro de publication: KK02-0000014515

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue des Vergers 1, 1950 Sion

Publication de faillite/appeal aux créanciers ALPIN CHALET SA

Débiteurs:

ALPIN CHALET SA

CHE-112.767.600

Place du Midi 30

1950 Sion

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 06.06.2018

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFL.

Suite à l'encaissement de nouveaux montants, la suspension faute d'actif est révoquée et la faillite ouverte à nouveau selon décision du 09.10.2020.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 17.11.2020

Point de contact:

Offices des poursuites et faillites du district de Sion.

Le Préposé: Y. Biselx.

Remarques:

Suite à l'encaissement de nouveaux montants, la suspension faute d'actif est révoquée et la faillite ouverte à nouveau selon décision du 09.10.2020.